



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 septembre 2007**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10/09/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 28/09/2007

**Créances irrécouvrables - Admission en non valeur - Budget  
Principal - Budget Foire Exposition - Budget Agence Municipale de  
Médiation**

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc  
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU -  
M. Amaury BREUILLE - M. Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M.  
Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine BIMES - Mme Nicole  
GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

***Conseillers :***

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme  
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie  
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle  
GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith  
BERNARD - M. Joël RENOUX - M. Marc THEBAULT - Mme Jacqueline LEFEBVRE  
- Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie LAROCHE -

**Secrétaire de séance :** M. Rodolphe CHALLET -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Catherine REYSSAT donne pouvoir à Yannick TARDY - Dominique GUIBERT donne  
pouvoir à Claudie LAROCHE - Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Marc THEBAULT -

**Excusés :**

***Conseillers :***

M. Alain GARCIA - M. Franck GIRAUD - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM -  
Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme  
Christabelle CHOLLET -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2007**

DELIBERATION D20070396

**DIRECTION DES FINANCES**

**Créances irrécouvrables - Admission en non valeur - Budget  
Principal - Budget Foire Exposition - Budget Agence Municipale  
de Médiation**

Monsieur Luc DELAGARDE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Le Trésorier Principal Municipal mène actuellement une démarche d'apurement des écritures du poste comptable sur plusieurs années.

A ce titre, certaines sommes n'ont pas donné lieu à recouvrement, pour le Budget Principal, l'ex Régie Eau de la Ville de Niort, le Budget Foire Exposition et la Régie de l'Agence Municipale de Médiation sur la période de 2001 à 2006, sans aucune perspective de paiement.

D'autre part, certains redevables ont fait l'objet de procédures de rétablissement personnel, les jugements rendus par le Tribunal d'Instance de Niort leur accordant l'effacement de leur dette. Il y a donc lieu de constater l'irrecouvrabilité de ces sommes qui s'échelonnent sur la période 2001 à 2006.

De plus, au regard de la délibération du 23 octobre 2006 fixant le seuil de poursuites à 50 euros, le Trésorier Principal présente en non valeur des titres non soldés essentiellement pour des écarts minimes de règlement.

Au Budget Principal, une somme de 31 904,93 euros comprend principalement le non paiement :

- de la restauration scolaire, de la garderie scolaire, des centres de loisirs,
- de la part « assainissement » sur la facturation avant transfert de la compétence,
- des droits de voirie,
- des droits d'étalage,
- du refuge pour animaux,
- des loyers,
- de la fourrière automobile,
- des redevances camping.

Au Budget Principal, concernant l'ex Régie de l'Eau, une somme de 43 201,18 euros concerne le non paiement de l'eau.

Au Budget Foire Exposition, une somme de 1 898,05 euros concerne le non paiement pour la location d'emplacement durant la Foire 2005.

A la Régie Agence Municipale de Médiation, une somme de 0,20 euros concerne la constatation d'un écart de règlement sur un titre émis en 2004 (application du seuil de poursuites).

En conséquence, le Trésorier Principal Niort Sèvre sollicite l'admission en non valeur de ces sommes irrécouvrées.

Les crédits budgétaires sont prévus aux budgets 2007.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Admettre en non valeur, sur proposition de Monsieur le Trésorier Principal Niort Sèvre, la somme de 75 106,11 euros au Budget Principal sur le chapitre 65, sous fonction 0200, article 654, identifiée respectivement pour 31 904,93 euros au Budget Principal et 43 201,18 euros au Budget Principal ex Régie de l'Eau. Cette ligne fera l'objet en parallèle de l'émission d'un titre de recette à l'encontre du Syndicat des Eaux du Vivier pour remboursement à la Ville de Niort du montant des admissions en non valeurs constaté, comme prévu par la convention adoptée par les deux collectivités.

- Admettre en non valeur, sur proposition de Monsieur le Trésorier Principal Niort Sèvre, la somme de 1 898,05 euros au Budget Foire Exposition sur le chapitre 65 – article 654.

- Admettre en non valeur, sur proposition de Monsieur le Trésorier Principal Niort Sèvre, la somme de 0,20 euros au budget de la Régie Agence Municipale de Médiation sur le chapitre 65 – article 654.

## **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Signé**

**Luc DELAGARDE**